



# uniterre

LE MENSUEL AGRICOLE INDEPENDANT

## Assemblée générale

Le 21 mai, dès 11h près de Romont. Une occasion de donner votre avis!

**Embellie de la conjoncture... les paysans ont-ils aussi le droit d'en bénéficier ?**

La situation hors agriculture est propice, les consommateurs recherchent des produits typiques, les coûts des transports sont en augmentation en raison de la pollution et de l'épuisement des stocks d'énergies non renouvelables et nous vivons une certaine reprise économique. Si nous étions dans un autre secteur de l'économie nous serions aux anges et chercherions à bénéficier de conditions cadres aussi favorables...

Mais pour cela il faut déjà que dans nos têtes, nous l'ayons décidé et que, dans nos actes, nous le revendiquions ! Chaque fois qu'un paysan discute d'un prix avec ses acheteurs, il doit négocier un prix rémunérateur. Pour être solide, il faut qu'il se soit mis d'accord avec ses organisations faitières et que celles-ci se soient montrées actives sur le terrain des revendications et des actions. Comment ?

1. Les prix doivent être clairement énoncés à la hausse avant les négociations.

2. Les paysans doivent être sûrs d'eux et être convaincus que leurs clients sont des personnes réfléchies.

3. La confiance réciproque doit commencer par celle du producteur envers le consommateur.

Aujourd'hui, nous sommes toujours bloqués par différents problèmes :

1. Le manque de confiance en eux des paysans et envers les consommateurs.

2. Le battage médiatico-psychologique des grands distributeurs tentant de faire croire que le seul critère de vente d'une denrée alimentaire est le prix.

3. Le manque de revendications chiffrées, annoncées à l'avance, des organisations de



Photo: Josy Tamarcaz

Lors de la journée des luttes paysannes à Genève, producteurs et consommateurs se sont rencontrés pour évoquer les prix rémunérateurs dans la filière agroalimentaire.

producteurs.

OUI à Uniterre nous voulons participer à l'embellie conjoncturelle !

OUI à Uniterre nous voulons participer à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyen-ne-s en diminuant les longs transports inutiles à travers la planète !

OUI à Uniterre nous voulons répondre toujours mieux aux envies du consommateur: manger mieux, moins, de meilleure qualité tout en payant un prix rémunérateur pour le producteur et en étant satisfait !

OUI à Uniterre nous demandons que les chiffres de 40.-/h pour un paysan formé et 25.-/h pour un manœuvre soient utilisés

comme base de calcul pour toute revendication de prix de revient pour les produits agricoles.

OUI à Uniterre je me réjouis de voir des paysans fiers de l'être, qui osent demander plus pour leurs produits, et qui osent faire confiance aux consommateurs !

Car nous voulons dire OUI aux producteurs et à leurs familles, OUI aux consommateurs et à leurs familles et NON aux marges exagérées des intermédiaires.

Participez à nos prochaines actions, revendications et assemblées en disant OUI !

Pierre-André Tombez



OMC

L'OMC prise de fièvre

Page 2



Ville-campagne

Luttes paysannes

Page 4



Pub

Partenaires?

Page 5



AG

21 mai 11h

Page 8

OMC

## L'OMC prise de fièvre!

**Nous en avons parlé dans nos précédentes éditions, le cycle de Doha est en pleine effervescence. Après de nombreuses négociations essentiellement tenues au sein du G5 avec quelques autres acteurs clés, la première quinzaine de mai annonce de longues heures de négociations sur les modalités concernant l'accès au marché pour les produits agricoles. Le 15 et 16 mai, un Conseil général se tiendra à l'OMC à Genève.**

### La fièvre du libre échange mène à la grippe aviaire

Mardi 25 avril, une délégation d'Uniterre s'est rendue devant l'OMC pour désinfecter symboliquement les voitures sortant de l'enceinte. Action qui a permis de livrer le message suivant à la presse: Les politiques de libre-échange actuelles provoquent des crises sanitaires telle que la grippe aviaire.

Comme vous avez pu le lire dans le précédent numéro de votre journal, l'apparition et le développement du virus H5N1 est étroitement lié à l'élevage industriel qui s'est fortement développé ces dernières années. Or, la production fortement industrialisée est une des conséquences directes des politiques qui encouragent la mise en place d'une agriculture intensive dont les produits sont largement destinés à l'exportation. Les oiseaux migrateurs ont longtemps été mis en cause alors que c'est la migration des entreprises agro-industrielles vers des lieux où les normes sociales et environnementales sont les plus basses qui est le vecteur de ce type de crise sanitaire. L'élevage fermier n'est pas responsable des crises

sanitaires planétaires.

Nous avons cette responsabilité, en tant qu'organisations paysannes, que ce soit en Suisse, en Europe, ou outremer de ne pas manquer l'occasion de défendre bec et ongle une agriculture à dimension familiale. Il ne s'agit pas de se cantonner à la défense de basses-cours minuscules, mais de soutenir les élevages qui correspondent à ceux qui existent par exemple dans notre pays. Des élevages qui puissent être gérés par des familles paysannes avec quelques employé-e-s agricoles et non des industries gérées par des entreprises transnationales dont les personnes qui y travaillent deviennent de «simples» employés.

La tendance actuelle est à la concentration de toute la filière agroalimentaire. Que ce soit dans la production, la transformation ou la commercialisation, la mise en concurrence des acteurs provoquent une érosion de la diversité. De toutes nos forces, nous devons nous engager dans le soutien de structures à dimensions raisonnables. Cet enjeu dépasse le seul milieu agricole. Les conglomérats sont la plupart du temps



Par mesure de sécurité, Uniterre désinfecte les voitures!

synonymes de pertes d'emplois dans les secteurs amont et aval de la production. La consultation liée à l'accord de libre-échange agricole entre la Suisse et l'UE aura peut-être au moins cela de positif: connaître les positions de chacun

des acteurs sur une libéralisation de la filière. Est-il raisonnable d'extraire artificiellement un secteur de l'économie pour le mettre en concurrence avec ses voisins européens? A suivre.

*Valentina Hemmeler*

## Mobilisation devant l'OMC le 15 mai dès 17h

### Des échanges oui, mais sur la base du droit à la souveraineté alimentaire

Nous appelons nos gouvernements à subordonner les règles commerciales au principe de la souveraineté alimentaire afin de promouvoir un développement durable de l'agriculture et de l'économie. Uniterre, la Coordination paysanne européenne et Via Campesina défendent une agriculture durable, paysanne et un développement des échanges commerciaux basé sur le respect des droits humains, de la justice sociale ainsi que de la protection des ressources environnementales.

Les défenseurs des politiques de libre-échange, véhiculées par nos gouvernements par l'intermédiaire de l'OMC, nous décrivent comme des protectionnistes refusant tout échange commercial. Ni Uniterre, ni Via Campesina ne s'opposent aux échanges pour autant que ceux-ci ne soient pas réglés par le sacro-saint droit au commerce. Nous encourageons les échanges, à des prix rémunérateurs, sur de courtes distances, permettant à un maximum de consommateurs et producteurs de se rencontrer et de pouvoir ainsi assurer un contrôle «citoyen» sur

la filière agroalimentaire. Les politiques de l'OMC prônent l'inverse. Au lieu de favoriser une multitude d'échanges commerciaux florissants et de qualité, répondant aux besoins des populations, la logique économique basée sur la dérégulation nous impose un phénomène général de concentration de la production, de la transformation et de la commercialisation. Avec toutes les conséquences économiques, sociales, environnementales et sanitaires que nous connaissons.

Nous revendiquons des prix rémunérateurs qui permettent d'obtenir un revenu équitable et de rémunérer correctement la famille paysanne et les employé-e-s agricoles et non des prix artificiels fixés sur les 10% de surplus agricoles circulant à travers la planète. Prix de dumping contre lesquels nous ne pourrions bientôt plus nous protéger si un accord est conclu sur les modalités pour l'accès au marché des produits agricoles.

Le développement passe par la re-

connaissance du droit à la souveraineté alimentaire. Afin de garantir l'accès des populations paysannes à leurs droits les plus élémentaires, le développement du commerce agricole doit être basé sur le droit à la souveraineté alimentaire. Celui-ci doit permettre aux populations de choisir le type d'agriculture et d'alimentation qu'elles souhaitent sans dumping vis-à-vis de pays tiers. Priorité à la consommation locale. Exportations sans l'aide de subventions et droit des Etats à se protéger des importations à trop bas prix.

Face à l'opacité des négociations de l'OMC, nous revendiquons la transparence. Les pratiques de production, de commerce et la répartition des marges dans la filière agroalimentaire doivent être transparentes. Cette transparence est la clé de la démocratie, le principe sur lequel personne ne devrait transiger. Nous pensons que l'OMC n'est pas le lieu pour négocier les politiques agricoles et alimentaires.

Une délégation paysanne de la Via

Campesina, formée par des paysan-ne-s des différents continents, renforcera la présence des paysans suisses.

Ensemble nous refusons des accords qui mettent en concurrence l'agriculture paysanne familiale et l'agrobusiness.

**Uniterre appelle également toutes les organisations en Suisse qui ont soutenu la notion de souveraineté alimentaire à nous rejoindre lundi 15 mai de 17h à 19h devant l'OMC.** La Fédération romande des consommateurs, Alliance Sud et FIAN ont déjà répondu par la positive.

*Valentina Hemmeler*

**Pour la souveraineté alimentaire  
Pour un tissu industriel vivant  
Pour les services publics**  
**RASSEMBLEMENT UNITAIRE  
LUNDI 15 MAI DEVANT L'OMC  
DE 17H À 19H**

# Régulation du marché du lait européen

Nous vous présentons dans cet article une proposition de régulation du marché laitier européen élaborée par le BDM (Bund Deutscher Milchviehhalter). Une régulation privée des quantités est également à l'ordre du jour en Suisse, alors que de nombreux producteurs de lait sont sortis du contingentement public, que des hausses de production éventuelles font rêver certains et que des nouvelles baisses de prix se profilent déjà à l'horizon. Les producteurs suisses de lait doivent absolument développer des outils performants de maîtrise de l'offre sans quoi des prix couvrants les coûts de production ne pourront jamais être atteints. Cette proposition du BDM pourrait s'appliquer en Suisse avec quelques adaptations. Cependant ce n'est pas la seule possibilité, d'autres modèles existent et Uniterre en a déjà proposés.

## La production de lait dans l'UE est trop élevée !

Le marché intérieur est déséquilibré, ce qui empêche les producteurs de réaliser un prix du lait couvrant les coûts de production. La politique visant à écouler les surplus sur le marché mondial à coup de subventions est de plus en plus mise en cause (OMC) et est appelée à connaître un démantèlement progressif, ce qui augmentera encore la pression sur le marché de l'UE. Nous avons donc besoin d'un système flexible permettant de mieux harmoniser l'offre et la demande. Le plus simple serait une suspension ou une remise générale de quelques pour cents des quotas laitiers. Ceux-ci pourraient être à nouveau mis à disposition en cas d'accroissement de la demande. La réalité politique est toutefois qu'un grand nombre de pays de l'UE (les Etats membres méditerranéens et les nouveaux Etats-membres d'Europe centrale et de l'Est) ne sont guère enclins à aller dans ce sens. Ils estiment qu'ils ont actuellement un quota trop faible et ne sont en aucun cas disposés à le réduire davantage.

Une autre possibilité pourrait être un régime de rachats. Le quota des producteurs cessant leurs activités professionnelles est ainsi retiré du marché, ce qui ferait baisser le quota total. Dans ce cas de figure, les problèmes seraient les suivants :

- Une fois encore les Etats membres susmentionnés pourraient voir diminuer leur quota, ce qui est inacceptable pour eux.

- Suite à une réduction générale, la crainte existe de voir augmenter le prix des quotas dans certains pays.

## Plan de diminution, sur une base volontaire, de la production de lait dans l'UE moyennant un dédommagement

Sur une base volontaire, tous les agriculteurs pratiquant l'élevage laitier (ou les détenteurs de quotas) de l'UE pourraient ne pas utiliser, pendant un an, une partie de leurs droits de quota (max. 30%). En échange, ils recevraient un dédommagement.

Une commission du lait spécialement créée à cet effet, réunissant des représentants des producteurs de lait, de l'industrie laitière et des pouvoirs

publics, examinerait la situation sur le marché du lait et effectuerait une évaluation du marché laitier, proposant une augmentation ou une réduction des quotas de l'année en cours. En cas de surplus structurel, une quantité de quotas laitiers devant être temporairement retirée du marché. Tous les agriculteurs pratiquant l'élevage laitier dans l'UE pourraient y souscrire.

Le dédommagement serait fixé à l'avance. La première fois, il pourrait s'élever à 0,10 € par kg de lait. Ensuite il y aurait lieu d'examiner l'offre et la demande (voir déroulement).

Des enquêtes économiques menées dans différents pays de l'UE indiquent que 1% de réduction de la production entraînerait une augmentation de prix de l'ordre de 5%. Pour un prix du lait de 0,30 €, il s'agit de 1,5 cent. Par prudence, nous partons ici d'une augmentation de prix de 1 cent par % de réduction de la production. Même dans ce cas de figure, le résultat est encore très favorable pour les producteurs de lait.

## Avantages de ce plan

1. Le marché laitier de l'UE peut ainsi être maintenu en équilibre de manière flexible afin de réaliser un prix du lait couvrant les coûts.

2. Selon la forme de financement choisie, il n'en coûtera que peu, voir rien, à l'UE. Si les dédommagements sont payés par le biais d'un prélèvement fixe par kg de lait, le plan s'autofinancerait.

3. En cas de réduction des ventes de lait en dehors de l'UE, l'UE réaliserait même une économie sur les subventions à l'exportation.

4. En cas de réduction notable de la production, le prix du lait sur le marché mondial ne manquerait pas d'augmenter, ce qui nécessiterait encore moins de subventions à l'exportation.

5. Tous les pays conservent leur propre quota; seule une partie du quota national ne serait pas entièrement produite cette année-là, mais en échange, le producteur laitier dans le pays en question recevra un dédommagement. En théorie, le quota pourrait même être augmenté dans certains pays.)

6. On observera très probablement des différences de participation d'un pays à

l'autre. Ceci n'étant pas problématique puisque davantage d'argent irait alors dans les pays à participation élevée par le biais du dédommagement.

7. La participation maximale étant de 30% du quota d'une exploitation, il n'y aurait pas de danger de voir tous les producteurs laitiers d'une région s'arrêter en entraînant la disparition de l'élevage, là où ce ne serait pas souhaitable.

## Déroulement

1. La commission du lait établit une estimation de l'évolution de l'offre sur la base de la situation du marché laitier. Elle procède à l'émission d'une quantité de quota qu'elle souhaite retirer temporairement du marché.

2. Ce mécanisme peut être utilisé deux fois par an si nécessaire. Une fois au début de l'année laitière (avril/mai) et une autre fois au milieu de l'année laitière (octobre).

3. Tous les producteurs de lait dans l'UE peuvent y souscrire jusqu'à concurrence de maximum 30% de leur quota laitier.

4. L'octroi d'un quota de retrait peut se faire de deux manières :

- a. Sans détermination de délai. Chacun peut souscrire jusqu'à ce que la quantité globale déterminée soit atteinte.

Inconvénient : En cas de grand intérêt, la souscription se déroulant au niveau de l'UE tout entière, il pourrait y avoir des discussions pour savoir qui peut et qui ne peut pas participer.

- b. Possibilité de souscription pendant une période fixe (par exemple 2 semaines). En cas de dépassement de la quantité, tous les participants se verraient octroyer un pourcentage proportionnel de la participation globale.

5. Le contrat de participation garantissant un dédommagement est valable pour une année de quota. L'année laitière suivante, le producteur de lait dispose à nouveau librement du quota suspendu et peut décider de produire ou de retirer une partie.

6. Le dédommagement dépendra de l'offre et de la demande. On pourrait débiter avec 0,10 € par kg de lait. Si ce prix ne suscite pas suffisamment d'intérêt parmi les participants potentiels, il faudrait augmenter ce dédommagement lors de la souscription suivante. Si la quantité nécessaire est largement dépassée, le dédommagement pourrait

être diminué la fois suivante.

## Possibilités de financement

1. Sur le budget laitier de l'UE :
  - Fonds provenant des superprélèvements, des pénalités de dépassement de quotas, c'est-à-dire par les producteurs laitiers eux-mêmes.
  - Fonds économisés sur l'intervention et les subventions à l'exportation.
  - Fonds de la prime laitière
2. Financement par les agriculteurs pratiquant l'élevage laitier eux-mêmes par le biais d'une retenue fixe par kg de lait.

Si l'UE ne veut pas adopter un tel système de régulation, les producteurs de lait doivent le mettre en place eux-mêmes !

Rudi Berli

(Suite page suivante)

**«Moins d'OMC, plus de souveraineté alimentaire»**

**Des banderoles de 3m x 1m peuvent être commandées au prix de 80.- pièces + 12.- de port**

## OGM en France

**L'association des producteurs de maïs (AGPM) fait le forcing pour la culture du maïs Bt**

Le 26 avril, l'association des producteurs de maïs (AGPM) a annoncé publiquement qu'en 2006, 5000 ha de maïs transgénique Bt pourraient être cultivés en France, soit dix fois plus que la saison dernière ! Même si cette surface reste confidentielle par rapport aux 2,9 millions d'ha de maïs cultivé en France, l'organisation déclare vouloir faire un forcing pour que les OGM soient mieux acceptés par le grand public et auprès des agriculteurs.

Alors que la majorité des consommateurs et des transformateurs n'y est pas favorable et que le cadre juridique d'une coexistence de différentes filières n'est pas claire, l'organisation sensée défendre les intérêts des agriculteurs joue clairement avec le feu. Mais dans l'intérêt de qui ?

Nicolas Bezençon

Suite de la page précédente: «Régulation du marché du lait européen»

1. Coûts

Coûts pour l'ensemble de l'UE, pour les différents pourcentages de réduction de quota et les différentes indemnités. Quota total UE : 115 millions de tonnes de lait

Diminution de la production	0.10 € d'indemnité	Coûts par t de production	0.12 € d'indemnité	Coûts par t de production
1 %	115 millions d'€	0,15 d'€	138 millions d'€	0.138 d'€
3 %	345 millions d'€	0,245 d'€	414 millions d'€	0.414 d'€
5 %	575 millions d'€	0,575 d'€	690 millions d'€	0.690 d'€

2. Développement des revenus

Augmentation du prix du lait de 0.01 € par % de réduction de la production.

Ce qui implique:

Pour 0,10 € de dédommagement par kg de lait, la proportion coûts / revenus est de 1 : 10

Pour 0,12 € de dédommagement par kg de lait, la proportion coûts / revenus est de 1 : 8

Exemple

Entreprise ayant un quota de 400'000 kg, 5 % de réduction de la production dans l'UE, dédommagement de 0.12 €.

1. L'entreprise elle-même ne participe pas

Coûts: 400'000 \* 0.0069 € = 2'760 €

Revenus supplémentaires: 400'000 \* 0.05 € = 20'000 €

Augmentation des revenus: **17'240 €**

2. L'entreprise elle-même participe à concurrence de 20 % de son quota

Coûts: 2'760 €

Revenus supplémentaires: 320'000 \* 0.05 € = 16'000 €

80'000 \* 0.12 € = 9'600 €

Réduction des recettes: 80'000 kg de lait \* prix du lait - coûts ex. 0.10 € = 8'000 €

Augmentation des revenus: **14'840 €**

(Note: exemple calculé avec une retenue fixe par kg de lait)

VERS DEUX MILLIONS DE PAYSANS EN FRANCE ?

Un rapport du ministère de l'écologie français, qui sera publié en mai, étudie quatre scénarios à l'horizon 2025 pour l'agriculture française. La revue «L'Ecologiste» rend compte de la future parution de ce rapport européen. Le 4ème scénario échafaudé semble aller à l'encontre du modèle actuel qui pousse à une érosion du nombre de paysans. Intitulé «haute performance environnementale» ce scénario se construit autour de différentes hypothèses, loin d'être saugrenues, telles que l'inquiétude de la société pour sa santé et la dégradation de l'environnement, ou la hausse continue du prix du pétrole. Pour répondre à ces craintes, l'Union interdirait les produits phytosanitaires de synthèse, gèlerait la mise en place des cultures OGM, développerait l'agriculture biologique et locale, encouragerait les systèmes culturaux diversifiés et augmenterait le bien-être des animaux. Afin de garantir une plus grande autonomie en fourrage, plus de surfaces seraient remises en herbe et les productions diversifiées. Les services para-agricoles augmenteraient également (recyclage des déchets compostables, tourisme, etc.). L'ensemble des aides iraient en direction de ce type d'exploitations agricoles afin de maintenir les coûts à un niveau correct pour les consommateurs et l'agroalimentaire. Les exploitations seraient d'environ 60 ha et la surface travaillée serait plus importante qu'aujourd'hui en nécessitant plus de main-d'œuvre. Les calculs amènent à une population active de 2 millions d'agriculteurs et employé-e-s travaillant sur 1 million d'exploitations. Parallèlement, les industries agroalimentaires seraient constituées d'unité de production plus petite et feraient des collectes régionales. Pour assurer la pérennisation du système, des mesures protectionnistes seraient instaurées. Si cette étude a probablement quelques faiblesses, elle a le mérite d'ouvrir le débat et de battre en brèche le tabou de l'augmentation du nombre de paysans.

Valentina Hemmeler

Syndicaliste paysan assassiné aux Philippines

Une semaine après la journée internationale des luttes paysannes, qui commémore pour la 10ème année consécutive l'assassinat de plusieurs paysans brésiliens, nous apprenons le décès du secrétaire général du plus grand syndicat des paysans sans terre philippin. Ce syndicat lutte pour la mise en place d'une réforme agraire aux Philippines depuis de nombreuses années.

VH

Jonction Ville-Campagne

La journée des luttes paysannes s'est déroulée dans un quartier de Genève le 29 avril dernier.

Par une belle journée de printemps, près de 200 personnes ont participé à cette jonction entre la ville et la campagne. Nous avons eu du plaisir à rencontrer les habitant-e-s du quartier, les paysanne-s genevois-e-s et les habitué-e-s de nos activités. Entre parade en tracteur, prises de parole, stands, nourriture et discussions animées, la journée a rencontré un vif succès.

La souveraineté alimentaire et les prix rémunérateurs dans la filière agroalimentaire étaient au centre des discussions. Plusieurs stands d'information ont été mis sur pied par les projets d'agriculture contractuelle, la FRC, Uniterre, la plate-forme pour une agriculture socialement durable, et la Maison de quartier.

C'est un travail de longue haleine que de sensibiliser les différents acteurs à l'utilité d'une agriculture de proximité. Le travail qui a été engagé à la Jonction permettra de lancer un premier essai de marché des paysans genevois lors de la Fête du printemps (25 mai) et de prévoir un lieu de distribution des produits de l'Affaire TourneRêve cet



Photo: Josy Taramarcaz

Un tracteur dénonçant l'agriculture industrielle (ci-dessous) suivait un tracteur accueillant pronant l'agriculture paysanne.

automne. D'autre part, les animateurs de la Maison de quartier ont été sensibilisés à l'agriculture locale et ont d'ores et déjà pris des adresses de producteurs genevois pour se fournir en produits et boissons pour les nombreuses activités

qu'ils organisent dans le quartier.

Uniterre est convaincu que ce type d'action doit se multiplier partout en Suisse! Avis aux amateurs pour l'année prochaine.

Valentina Hemmeler

«PARTENAIRES» COMMERCIAUX

# Blocage de Coop à Fribourg: que le droit soit dit!

8h30. Le matin du 21 avril 2006, le soleil était de la partie et le Tribunal fribourgeois aussi. Il était l'heure du verdict pour 28 paysans. L'acte d'accusation: la contrainte. Article 181 du code pénal suisse: «Celui qui, en usant de violence envers une personne ou en la menaçant d'un dommage sérieux, ou en l'entravant de quelque autre manière dans sa liberté d'action, l'aura obligé à faire, à ne pas faire ou laisser faire un acte sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende». Il faut dire que ces 28 paysans avaient osé jouer aux Waldstätten contre la société Coop, ceci armés de leurs tracteurs.

L'avocat de la société Coop, Maître Nicolas Charrière, a lâché deux phrases dans sa plaidoirie qui m'ont laissé pantois: «Il faut que le droit soit dit et, ma mandante a été victime de pressions exercées par les agriculteurs!».

Les représentants de la société Coop relèvent fréquemment que les paysans sont leurs partenaires. Je dirais qu'ils utilisent l'image du paysan, c'est plus rémunérateur. Dans la réalité, les partenaires doivent se rencontrer et discuter sur un pied d'égalité. Cette forme de respect est d'autant plus d'actualité dans une période de crise. Afin de gérer au mieux celle de 2001 dans l'affaire de l'ESB, Uniterre a tenté à de multiples

reprises de rencontrer la direction de la Coop. Malheureusement, la porte nous a été fermée. Pourquoi cette attitude? Pour payer les vaches un franc le kilo le plus longtemps possible? Alors que le droit soit dit. La misère des prix fait le bonheur des bénéficiaires de la société Coop.

Il y a le poids des mots et le choc des photos. L'affiche, qui représente le Directeur de la société Migros en compagnie de son concurrent le Directeur de la société Coop en chemise brodées d'edelweiss me laisse sans voix. Au fait je me souviens d'une fable, celle du petit chaperon rouge. Pour se permettre de porter une telle chemise, il ne suffit pas de prendre la pause et prétendre défendre l'agriculture. En 2001, ces deux directeurs n'ont-ils pas préféré déposer des plaintes en lieu et place d'accepter le dialogue? Il y a des réalités qui ne trompent pas.

Les conflits génèrent toujours des victimes. Malheureusement, se sont toujours les plus faibles qui trinquent. La condamnation des paysans vaudois, neuchâtelois et maintenant fribourgeois en sont une preuve tangible. Les termes utilisés par le Juge Jean-Marc Sallin m'autorisent à le penser. Il a relevé: «Le contexte dans lequel les blocages ont été décidés, les difficultés

économiques, voire la précarité». Le mobile: «provoquer ou accélérer les négociations» et d'ajouter: «ce mobile est compréhensible, voire légitime même s'il n'est pas encore honorable au sens de l'article 64 du code pénal». Uniterre ne devrait-il pas se pencher sur cet article 64 (atténuation de la peine)? Sa modification pourrait faire changer certaines lois commerciales qui, pourrait-on dire, relève du régime de Néron. Quoi qu'en dise Maître Charrière, les victimes ne sont pas toujours celles que l'on croit. Je constate, article 64 du code pénal oblige, que sur la forme le Juge Jean-Marc Sallin a appliqué le droit. Mais sur le fond, le problème reste entier.

Quand la seule issue possible est de tenter la mise en panne du rouleau compresseur ou de se faire écraser, l'article 181 du code pénal ne pèse pas lourd. Malgré les décisions de justice, je reste persuadé que les blocages ne relèvent pas de la contrainte, mais tout au plus de l'impolitesse du désespoir. En dépit des jugements, les paysans ont le devoir de continuer la lutte. La justice n'a pas à nous intimé de se laisser gruger par les plus forts, qu'ils soient des milieux économiques ou politiques. C'est une question de justice.

Jacques Barras, Président  
Uniterre-Fribourg

## Remerciements

Au terme de cette épopée qui a duré quatre ans et demi, le comité d'Uniterre Fribourg tient à remercier toutes les paysannes et les paysans qui se sont engagés pour défendre leurs intérêts légitimes. Nous avons une reconnaissance particulière envers les 28 paysans qui ont été déférés devant le Juge de police. Nous faisons part de notre estime à notre avocat, Maître Laurent Schneuwly. Sa plaidoirie nous a particulièrement touchés. Les termes choisis relevaient non seulement la situation du moment, mais également la situation actuelle des familles paysannes. Notre gratitude va à Monsieur Pascal Corminboeuf, Conseiller d'Etat, qui a joué un rôle important dans la conclusion de cette affaire. Nous avons été sensibles à l'aide apportée par Monsieur Daniel Blanc, Directeur de l'UPF. Merci et à la prochaine action!

Uniterre Fribourg

## Drapeaux grève du lait

Des drapeaux grève du lait peuvent être commandés au prix de 20.- (frais de port compris) auprès du secrétariat d'Uniterre.

## Migros et Coop:

# «Les paysans suisses sont nos partenaires!»

Dans le communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysans, lançant la nouvelle campagne « Proches de vous. Les paysans suisses », nous pouvons lire: « Les directeurs des deux grands distributeurs Migros et Coop, Messieurs Herbert Bolliger et Hansueli Loosli se posent en défenseurs du partenariat et le commerce, les producteurs et les consommateurs en proclamant: Les paysans suisses sont nos partenaires!».

Uniterre est heureux d'apprendre que Migros et Coop sont devenus les partenaires des paysans. C'est une excellente nouvelle de voir qu'après les affiches «Prix garantie» et «M-budget», nous allons entrer dans une nouvelle ère qui sera celle de la négociation sur les prix.

## Prix rémunérateurs

Enfin, les familles paysannes pourront négocier, avec Migros et Coop,

des prix pour les produits en prenant comme base de calcul quarante heures par semaine, avec un salaire-horaire de 40 francs minimum pour elles et leurs employé-e-s formé-e-s et 25 francs pour les employé-e-s non qualifié-e-s. Des salaires qui correspondront à ce qui peut se trouver dans les secteurs de l'économie les moins favorisés...

Voilà la bonne nouvelle que nous attendions; elle est enfin affichée sur tous les murs disponibles, pour faire savoir à tous, que les paysans, Coop et Migros travaillent main dans la main. A propos, si le message vous a plu, et pour ne pas oublier ce nouveau partenariat lors de la prochaine négociation que vous aurez à effectuer avec nos partenaires, vous pouvez commander, au prix de 3 francs, des affiches au format 70 cm x 100 cm sur le site de l'Union Suisse des Paysans et les afficher en bonne place sur la façade de votre ferme!

Valentina Hemmeler



Cette belle affiche augurerait-elle la sortie du tunnel pour les paysans suisses? Nous serions en droit de le rêver!

MARCHÉ DU SUCRE

# L'OMC passe, certains se sucent et beaucoup trépassent...

**Sous pression de l'OMC, des grands exportateurs de sucre et des industries agro-alimentaires, les ministres européens de l'Agriculture ont adopté le 24 novembre 2005 la Réforme du sucre qui prévoit une réduction de 36% du prix du sucre actuel sur le marché de l'Union européenne. Son rentrée en vigueur est prévue pour le 1er juillet 2006. Cette décision menace directement les régions sucrières les moins performantes au Nord comme au Sud. Calquée sur le marché européen, la production sucrière suisse est touchée de plein fouet.**

Le texte de la Réforme du sucre qui rentrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet de cette année prévoit, sur quatre ans: l'abandon des aides à l'exportation et donc une baisse des quantités produites, une ouverture progressive des frontières et une chute des prix du sucre de 36% (ce qui équivaut à une baisse de 39,7% du prix des betteraves). Le prix garanti aux agriculteurs européens pour leurs ventes de sucre sur le marché interne devrait chuter du niveau actuel de 631 euros/tonne à 404 euros/tonne en 2009/2010.

Pour les pays du Sud les plus vulnérables, qui bénéficiaient de tarifs préférentiels avec l'Union européenne, le choc sera terrible. Signataires du Protocole Sucre Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP-UE), des dizaines de pays parmi les plus pauvres de la planète exportaient vers l'Union européenne un quota fixe dont les prix étaient alignés sur les prix intérieurs européens. Pour eux, les pertes directes engendrées par la chute des prix sont estimées à près de 400 millions de francs suisses par an.

En Suisse, le niveau de prix du sucre pratiqué est fortement lié à celui de l'Union européenne. Les baisses de prix vont donc directement se répercuter sur le marché suisse. Le nouveau règlement sur le sucre européen et la PA 2011 vont occasionner un manque à gagner annuel de plus de 70 millions de francs pour l'économie sucrière suisse. Cette diminution des recettes aura pour conséquence une baisse du prix des betteraves d'environ un tiers, et ceci malgré les nouvelles mesures d'économie et de rationalisation de la part des betteraviers et des sucreries suisses.

## Vers un abandon des zones de production les moins performantes économiquement

Ces restructurations touchent l'ensemble des paysans producteurs de sucre. Qu'ils soient au Sud ou au Nord, l'impact est direct et dévastateur.

En Europe, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Lettonie, la Pologne, la Belgique, l'Autriche, l'Espagne et la Slovaquie ont annoncé publiquement une ou plusieurs fermetures d'usines. L'Italie en prévoit six et l'Allemagne,

pourtant à l'avant-garde de la production sucrière, en prévoit deux. L'Irlande a annoncé qu'elle arrêtera totalement la production de betteraves à sucre. L'Europe va compenser la baisse des prix des betteraves à hauteur de 64%. Le coût de cette restructuration pour l'Europe est estimé à près de 9 milliards de francs.

Au Sud, l'Ile Maurice va vivre un véritable traumatisme. Les quelques 25'000 petits planteurs de sucre de l'Ile (taille moyenne des exploitations inférieure à 1 ha) vont devoir encaisser une perte estimée à près de 150 millions de francs suisses par an. Dans les petites Antilles, ou la production sucrière risque d'être totalement supprimée, près de 1'500 personnes travaillant dans l'industrie du sucre viennent d'être licenciées. En Guyane, la branche sucrière emploie plus de 20'000 personnes et représente la moitié des revenus agricoles. Dans ce pays, le choc va entraîner une perte de revenus estimée à plus de 45 millions de francs, soit quatre fois le montant de la réduction de la dette extérieure obtenue lors du sommet du G8 à Greentagles.

En Suisse, la production sucrière génère actuellement un chiffre d'affaire d'environ 130 millions de francs. Avec la chute des prix prévue (la même qu'en Europe), à savoir de 103 Frs/tonne à 68 Frs/tonne, les pertes directes pour les 7'126 familles paysannes productrices de betteraves dépasse les 40 millions de francs. A ce tarif, la production de betteraves ne permet plus une rémunération correcte qu'un agriculteur est en droit de demander pour le travail fourni. Il y a donc péril en la demeure et sans effort particulier tant au niveau des prix que des économies, la filière complète est directement menacée. Néanmoins, la Confédération envisage de verser aux producteurs 1'300 frs/ha de betteraves. Mais dès 2007, les sucreries ne toucheront plus les 26 millions de francs attribués annuellement par la Confédération pour la rémunération du mandat de prestation supprimé par la PA 2011.

A l'occasion du Conseil agricole européen qui s'est déroulé le 18 juillet 2005 soit avant la prise de décision du 24 novembre, la Coordination paysanne européenne (dont Uniterre est membre), le syndicat espagnol COAG et la Plateforme européenne pour la souveraineté

alimentaire ont manifesté leur rejet de la Proposition de Réforme du sucre de la Commission européenne. Pour le panel, cette réforme détruit le tissu socio-économique des zones de production, ce qui signifie une agression au milieu rural sans précédent. Les organisations ont demandé aux ministres européens d'opter pour une réforme qui n'aille pas plus vite que ce qu'exige l'OMC et qui maintienne :

- Une production sucrière européenne décentralisée, seul à même de garantir des emplois, une production durable et adaptée à la région.

- L'abandon total des subventions à l'exportation afin d'augmenter si possible le prix mondial.

- Une baisse de la production européenne à un niveau inférieur à la consommation. Condition sine qua non pour que les prix payés aux producteurs européens et ACP soient rémunérateurs.

- La fixation de quotas d'importations payés à un prix rémunérateur et produits dans des conditions sociales et environnementales clairement définies par les deux parties.

Ces propositions n'ont pas été retenues et des manifestations se sont déroulées à Bruxelles en novembre.

Dans cette foire d'empoigne mondiale ou quelque uns gagnent et beaucoup perdent, les luttes, les alliances et la solidarité paysanne sont plus que jamais nécessaires. Du Nord au Sud, c'est tout un pan de l'agriculture paysanne qui encaisse les répercussions du rouleau compresseur ultralibéral. Au niveau mondial, de véritables pôles sucriers se dessinent au fur et à mesure que s'effacent les frontières. L'impact environnemental lié à la concentration de la production et aux transports risque d'être désastreux. L'exploitation de

la main d'œuvre locale dans certains pays en développement (et européens) pourrait fortement augmenter. La course au bas prix et au bradage est officiellement lancée.

## Mais qui sont les bénéficiaires ?

Indéniablement et sur un plan strictement économique, les pays qui ont massivement investi sur l'exportation de denrées alimentaires pour la création de devises sur le marché mondial s'en sortent plutôt bien. Dans cette catégorie, le Brésil, l'Australie et sans doute quelques grandes plantations dans les pays en voie de développement sont en tête du peloton.

Les entreprises spécialisées dans l'import-export et la spéculation des marchés y gagnent également.

L'industrie agroalimentaire européenne peut également se frotter les mains. A elles seules, ces multinationales consomment plus de 70% du sucre en vente sur les marchés européens. Pour elles, la baisse du prix du sucre engendrerait une plus-value qui dépasserait les 4 milliards de francs suisses par an. N'en rajoutons plus, les jeux sont faits.

C'est donc sur le dos des consommateurs, des Etats et de milliers de paysans et travailleurs du Nord et du Sud que l'industrie agro-alimentaire se développe. A terme, les paysans suisses risqueraient d'être rejoints par leurs collègues brésiliens ou australiens dans ce nouveau « partenariat » qui nous unit avec la COOP, MIGROS et tous les autres ! Une bien belle photo de famille en perspective...mais loin de vous, les paysans suisses !

Nicolas Bezençon



**ERNEST ROTH S. A.**

**CH-2900 PORRENTRUUY**

Tél. 032 465 70 70

Internet : [www.rothsa.com](http://www.rothsa.com)

Fax 032 465 70 71

E-mail : [info@rothsa.com](mailto:info@rothsa.com)

# Les comptes de votre syndicat

Pertes et Profits		UNITERRE 2005		01.01.05 - 31.12.05	
Charges			Produits		
<b>50</b>	<b>Charge du personnel</b>	<b>102'409.55</b>	<b>30</b>	<b>Abonnements</b>	<b>185'890.00</b>
5000	Salaires brut	82'750.00	3000	Abonnements BE	10'400.00
5070	Charges sociales	8'888.95	3001	Abonnements FR	29'900.00
5075	Cotisations prévoyance LPP	1'292.40	3002	Abonnements GE	14'970.00
5080	Frais divers du personnel	870.00	3003	Abonnements JU	21'950.00
5083	Déplacement du personnel	7'783.20	3004	Abonnements NE	19'850.00
5085	Déplacements divers	825.00	3005	Abonnements VS	13'880.00
			3006	Abonnements VD	72'860.00
<b>60</b>	<b>Charges de locaux</b>	<b>9'810.00</b>	3007	Abonnements Divers	2'080.00
6000	Loyers	9'810.00	<b>32</b>	<b>Fonds de lutte</b>	<b>10'002.00</b>
<b>62</b>	<b>Charges journal</b>	<b>19'627.35</b>	3200	Fond de lutte BE	330.00
6200	Impression du journal	16'068.25	3201	Fond de lutte FR	1'390.00
6210	Expédition du journal	3'559.10	3202	Fond de lutte GE	1'630.00
<b>63</b>	<b>Assurances et taxes</b>	<b>3'019.20</b>	3203	Fond de lutte JU	860.00
6350	Cotisation à la CPE	2'593.10	3204	Fond de lutte NE	610.00
6360	Droits et taxes	426.10	3205	Fond de lutte VS	488.00
			3206	Fond de lutte VD	4'694.00
<b>65</b>	<b>Charges administratives et informatique</b>	<b>29'280.45</b>	<b>33</b>	<b>Produits divers</b>	<b>24'337.86</b>
6500	Matériel et frais de bureau	3'731.20	3300	Intérêts créanciers	194.96
6510	Frais de ports / timbres	2'009.45	3320	Ventes diverses	4'606.00
6520	Abonnement et journaux	1'235.00	3330	Rentrées diverses	19'536.90
6530	Téléphones	3'258.65			
6540	Frais assemblée	1'805.00			
6550	Frais manifestations	196.70			
6560	Frais mat. Publicitaire et propagande	16'369.45			
6570	Frais divers	675.00			
<b>66</b>	<b>Publicité</b>	<b>1'250.00</b>			
6600	Publicité, dons, cotisation	1'250.00			
<b>68</b>	<b>Charges financières</b>	<b>1'321.09</b>			
6800	Intérêts et frais bancaires	1'285.49			
6815	Bénéfices/Pertes sur change	35.60			
	Bénéfice	53'512.22			
		<b>220'229.86</b>			<b>220'229.86</b>

<b>Bilan final</b>	<b>UNITERRE 2005</b>	<b>01.01.05 - 31.12.05</b>
--------------------	----------------------	----------------------------

Actif		Passif	
<b>10</b>	<b>Liquidités et titres</b>	<b>21</b>	<b>Fonds étranger - dettes à court terme</b>
1035	Banque cantonale VS S0180.32.92	2160	Prêts section Valais
1060	Raiffeisen 28496.55		6'505.00
	3'648.45	<b>23</b>	<b>Passifs de régularisation</b>
	195'726.00	2300	Passifs transitoires
<b>11</b>	<b>Créances</b>		119'329.80
1105	Débiteurs CPE	<b>28</b>	<b>Capital</b>
1111	Débiteurs ESB	2800	Capital
1113	Dons pour Tsunami	2850	Résultat de l'exercice
1176	Impôts anticipés		36'706.44
	3'029.08		53'512.22
	2'562.56		
	-350.00		
	68.27		
<b>13</b>	<b>Actifs de régularisation</b>		
1300	Actifs transitoires		
	9'368.10		
<b>15</b>	<b>Actifs immobilisés</b>		
1520	Machines et mobilier de bureau		
1525	Stock T-Shirts		
	1.00		
	2'000.00		
	<b>216'053.46</b>		<b>216'053.46</b>

## Uniterre Assemblée le dimanche 21 mai 2006 à 11 heures Cabane de Boulogne, Romont

1. Accueil du Président de la section Fribourg
2. Bienvenue du Président d'Uniterre
3. PV de l'AG du 12 juin 2005
4. Rapport du Président
5. Rapport des secrétaires
6. Rapport commission administrative
7. Comptes, rapport commission de contrôle, approbation
8. Nominations : commissions administrative et de contrôle
9. Programme d'activités 2006-2007
9. Remerciements
10. Divers

Cette assemblée générale sera l'occasion de faire un tour d'horizon des activités de votre syndicat et des sujets tels que les marchés, PA 2011, l'accord de libre-échange Suisse-UE ou l'OMC.

Nous nous réjouissons également de vous entendre sur les sujets qui vous intéressent, vous motivent, vous fâchent, vous titillent!

Un moment sera aussi consacré aux remerciements à adresser à l'équipe constituée par Gérard Vuffray, Valérie Thiébaud, Sylvie Bonvin et Jean-Eugène Pasche.

Une soupe de chalet sera servi après l'assemblée générale dès 12h30-13h.

Les familles sont les bienvenues.

Pour nous aider à évaluer les besoins, veuillez contacter le secrétariat pour annoncer le nombre de personnes qui participeront au 021 601 74 67 ou [info@uniterre.ch](mailto:info@uniterre.ch)

Nous nous réjouissons de vous retrouver!

Le comité directeur

Indications pour la Cabane:

Depuis Romont, prendre direction Billens, au giratoire (Hôpital) avant Billens à gauche puis chemin fléché.

Depuis Lucens, direction Prévonnoloup, direction Billens, au giratoire Billens chemin fléché.

### SAMEDI 3 JUIN, VEVEY

de 08h30-12h30

Saveurs de saisons et journée des marchés paysans

Lieu: Sous la Grenette, Place du Marché, Vevey.

Organisation: Association des commerçants du marché de Vevey, Agenda 21 de la commune de Vevey.

### MARCHÉ DES PAYSANS GENEVOIS: 25 MAI INSCRIPTIONS POSSIBLES!

Pour donner suite à la Journée Jonction Ville-Campagne, la Maison de Quartier de la Jonction accueille toutes les familles paysannes qui désirent vendre leurs produits à l'occasion de la fête de printemps du quartier de la Jonction, rue du Village-Suisse, le 25 mai 2006 (jeudi de l'Ascension) de 10h à 15h.

Toute personne intéressée peut s'inscrire auprès du secrétariat d'Uniterre. L'emplacement est gratuit. Inscrivez-vous par téléphone ou e-mail.

### T-SHIRT UNITERRE

Les beaux jours sont là ! Profitez de commander des T-shirts de votre syndicat auprès du secrétariat au prix de 20.-.

Toutes les tailles sont disponibles.



Le confort par excellence

### TAPIS CAOUTCHOUC

- ✓ Etables & stabulations
- ✓ Rénovations et neuf
- ✓ Sans comparaison avec béton/asphalte
- ✓ Antiglis et isolant
- ✓ Devis sans engagement

LGC SA - CP 48 - 1627 VAULRUZ  
026 913 79 84  
[swiss@animat](mailto:swiss@animat) [www.animat.ca](http://www.animat.ca)